



Assemblée générale

Distr. limitée
3 février 2009
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifique de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Quarante-huitième session

Vienne, 23 mars-3 avril 2009

Ordre du jour provisoire*

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
6. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

* Au paragraphe 4 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, tendant à ce qu'à sa quarante-huitième session, tenant compte des préoccupations de tous les pays, en particulier de celles des pays en développement, le Sous-Comité juridique inscrive comme questions ordinaires à son ordre du jour les points 3, 4, 5 et 6, examine les points 7, 8, 9 et 10 comme thèmes de discussion distincts et le point 11 conformément au plan de travail adopté par le Comité. Au paragraphe 5 de la même résolution, l'Assemblée a noté qu'à sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique soumettrait au Comité des propositions concernant les nouveaux points qu'il devrait examiner à sa quarante-neuvième session, en 2010.



8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux.
11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
12. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique.

Annotations

4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Au paragraphe 6 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté qu'à sa quarante-huitième session, le Sous-Comité juridique convoquerait de nouveau son Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

À sa quarantième session, en 2001, le Sous-Comité juridique a convenu que les discussions du Groupe de travail porteraient sur l'état des traités, l'examen de leur application et des obstacles à une adhésion universelle à ces instruments, ainsi que sur la promotion du droit de l'espace, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/763 et Corr.1, par. 118).

À sa quarante et unième session, en 2002, le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail examinerait toutes nouvelles questions analogues pouvant être soulevées lors de ses délibérations, à condition que ces questions entrent dans le cadre de son mandat actuel (A/AC.105/787, par. 140).

À sa quarante-sixième session, en 2007, le Sous-Comité est convenu qu'à sa quarante-septième session, en 2008, les États Membres pourraient, en examinant la question de la faible participation des États à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (résolution 34/68 de l'Assemblée générale, annexe), dans le cadre du Groupe de travail (A/AC.105/891, annexe I, par. 11):

- a) Examiner les activités qui sont actuellement menées ou qui doivent être menées sur la Lune et les autres corps célestes dans un proche avenir;
- b) Recenser les avantages de l'adhésion à l'Accord sur la Lune;
- c) Recenser les règles nationales et internationales qui régissent les activités sur la Lune et les autres corps célestes;
- d) Déterminer dans quelle mesure les règles internationales existantes traitent de manière adéquate les activités sur la Lune et les autres corps célestes.

À la quarante-septième session du Sous-Comité, le Groupe de travail est convenu que le Sous-Comité, à sa quarante-huitième session, en 2009, poursuivrait ses discussions sur les questions mentionnées ci-dessus (A/AC.105/917, annexe I, par. 26).

À sa quarante-septième session, le Sous-Comité a fait sienne la recommandation tendant à proroger d'un an encore le mandat du Groupe de travail et est convenu qu'à sa quarante-huitième session, il se pencherait sur l'opportunité de proroger le mandat du Groupe au-delà de 2009 (A/AC.105/917, par. 44).

5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial

Dans le cadre des discussions sur ce point, les États membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information relative aux activités menées par les organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

6. Questions relatives:

a) À la définition et à la délimitation de l'espace

b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

Au paragraphe 7 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquerait de nouveau son Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace.

À sa trente-neuvième session, en 2000, le Sous-Comité est convenu que le point 6 b) devrait continuer de figurer à son ordre du jour comme question ordinaire mais que le Groupe de travail sur ce point examinerait uniquement les questions qui étaient liées à la définition et à la délimitation de l'espace (A/AC.105/738, par. 108).

9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité est convenu d'inscrire, comme nouveau point/thème distinct, à l'ordre du jour de sa quarante-septième session, le point intitulé "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial" et a noté que les débats sur cette question viseraient à promouvoir la coopération avec les pays en développement et l'assistance qui leur est fournie. Le Sous-Comité est en outre convenu d'étudier la possibilité d'en poursuivre l'examen au-delà de la quarante-septième session (A/AC.105/891, par. 135).

À sa quarante-septième session, le Sous-Comité est convenu de conserver tous les points/thèmes de discussion à part entière inscrits à l'ordre du jour, y compris ceux se rapportant au renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, pour examen à sa quarante-huitième session (A/AC.105/917, par. 150). À la même session, le Sous-Comité a recommandé que les États membres, les observateurs permanents du Comité et le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat envisagent les initiatives énumérées au paragraphe 128 du rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante-septième session et informent le Sous-Comité, à sa quarante-huitième session, de toute mesure prise ou prévue, au niveau national, régional ou international (A/AC.105/917, par. 129).

10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux

À sa quarante-septième session, le Sous-Comité est convenu d'inscrire le point intitulé "Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux" comme nouveau point/thème distinct à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session (A/AC.105/917, par. 150).

11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Au paragraphe 8 de sa résolution 63/90, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique créerait un groupe de travail chargé d'examiner ce point conformément au plan de travail pluriannuel adopté par le Sous-Comité à sa quarante-sixième session et approuvé par le Comité à sa cinquantième session¹.

À sa quarante-septième session, le Sous-Comité est convenu qu'Irmgard Marboe (Autriche) devrait présider le groupe de travail devant être créé par le Sous-Comité à sa quarante-huitième session (A/AC.105/917, par. 146).

Le groupe de travail examinera les informations communiquées par les États Membres sur leurs législations nationales relatives aux activités spatiales afin de mieux comprendre comment les États Membres ont réglementé les activités spatiales gouvernementales et non gouvernementales, conformément au plan de travail pour la période 2008-2011 figurant dans le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session (A/AC.105/891, par. 136).

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 20* (A/62/20), par. 219; et A/AC.105/891, par. 136.

Annexe

Organisation des travaux

1. Les travaux du Sous-Comité juridique ont été organisés de manière à permettre aux groupes de travail devant être convoqués de nouveau pour étudier les points 5, 6 a) et 11 de disposer du maximum de temps possible.
2. À sa quarante-septième session, en 2008, le Sous-Comité a pris la décision d'inviter l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial à organiser un colloque à sa quarante-huitième session (A/AC.105/917, par. 49). Un colloque intitulé "Trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune: rétrospective et perspectives", organisé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial (ECSL), aura lieu dans l'après-midi du 23 mars 2009.
3. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux.

Calendrier indicatif^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 23 au 27 mars 2009		
Lundi 23 mars	Point 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Point 2. Déclaration du Président Point 3. Débat général	Colloque: Trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune: rétrospective et perspectives
Mardi 24 mars	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial
Mercredi 25 mars	Point 3. Débat général Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 7. Sources d'énergie nucléaire	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace ^b Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Point 7. Sources d'énergie nucléaire

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Jeudi 26 mars	<p>Point 5. Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 6 a). À la définition et à la délimitation de l'espace^c</p> <p>Point 6 b). Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 7. Sources d'énergie nucléaire</p>	<p>Point 6 a). À la définition et à la délimitation de l'espace^c</p> <p>Point 6 b). Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 7. Sources d'énergie nucléaire</p> <p>Point 8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p>
Vendredi 27 mars	<p>Point 6 a). À la définition et à la délimitation de l'espace^c</p> <p>Point 6 b). Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p>	<p>Point 6 a). À la définition et à la délimitation de l'espace^c</p> <p>Point 6 b). Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires</p> <p>Point 8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p>
Semaine du 30 mars au 3 avril 2009		
Lundi 30 mars	<p>Point 8. Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles</p> <p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^d</p>	<p>Point 9. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial</p> <p>Point 11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique^d</p>
Mardi 31 mars	<p>Point 10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux</p>	<p>Point 10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux</p>

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi 1 ^{er} avril	Point 11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ^d	Point 11. Échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ^d
	Point 10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux	Point 10. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux
Jeudi 2 avril	Point 12. Propositions au Comité concernant les nouveaux points que le Sous-Comité juridique devrait examiner	Point 12. Propositions au Comité concernant les nouveaux points que le Sous-Comité juridique devrait examiner
	Point 12. Propositions au Comité concernant les nouveaux points que le Sous-Comité juridique devrait examiner	Point 12. Propositions au Comité concernant les nouveaux points que le Sous-Comité juridique devrait examiner
Vendredi 3 avril	Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour	Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 6 a) de l'ordre du jour
	Adoption du rapport du groupe de travail sur le point 11 de l'ordre du jour	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique
	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	

^a À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu qu'il devait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que pour faciliter aux États Membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve cependant du temps qui serait effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20, par. 169 b)*).

^b Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 4. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le jeudi 2 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^c Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 6 a). Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 2 avril en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.

^d Le groupe de travail sur les échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace, qui doit être créé conformément au paragraphe 8 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 11. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen de ce point le vendredi 3 avril, en vue d'adopter le rapport du groupe de travail.